



FONDATION DE L'INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT

FOUNDATION OF THE PANAFRICAN INSTITUTE FOR
DEVELOPMENT

QUESTIONS POUR UN DEBAT AVEC LES AGENCES DE L'AIDE INTERNATIONALE

Par Fernand VINCENT, Président de la Fondation
de l'Institut Panafricain pour le Développement
Juin 2019

Les agences de financement du développement imposent très souvent à leurs partenaires du Sud des règles qu'elles-mêmes ne respectent pas.

J'en veux pour preuve :

L'exigence de l'autonomie

L'aide a une fin : 3-4 ans ou tout au plus 12 ans. L'Agence de financement finance des projets limités dans le temps et se retire. C'est la façon de coopérer.

Elle reçoit son financement (dons et subventions annuelles renouvelées) de l'Etat ou de sponsors et bienfaiteurs. Elle ne se pose donc pas la question de son autonomie, elle dépense annuellement les montants reçus du ou de ses principaux donateurs.

Et pourtant, elle exige souvent de ses partenaires qu'ils soient autonomes financièrement après quelques années de financement.

Mon expérience de gestion d'une Institution de formation africaine (budget de 2,5 millions de CHF/an) est la suivante : face aux difficultés actuelles de se financer par l'aide internationale, nous avons orienté notre stratégie vers la recherche d'un financement africain de l'Institut. Les résultats de cette démarche sont très encourageants, mais sont liés à des problèmes difficiles à résoudre. 85 % du budget de cette organisation est actuellement financé par l'Afrique grâce à la participation des bénéficiaires des activités organisées, la vente de ses services par contrat et des subventions locales. Le financement extérieur international n'est donc que de 15%, ce qui permet de constater que l'autonomie du projet est très grande. Les agences internationales de financement peuvent-elles en dire autant ? Quel est, dans le temps, le taux moyen d'auto-financement des projets qu'elles financent et de leur propre organisation ?

Mais le système de financement local présente d'énormes difficultés, en particulier celui de la trésorerie du partenaire sud, car en effet le versement des subventions locales est enregistré 18 mois plus tard seulement ; les factures qui leur sont dues par leurs partenaires sont payées avec plus d'un an de retard et les étudiants paient, avec beaucoup de difficultés, les frais de scolarité qui leur sont demandés. Quid de la trésorerie ! D'où la nécessité de constituer des réserves.

Le partenaire local se trouve alors devant une crise très grave de trésorerie (car il doit continuer à payer son personnel et ses frais d'activités) ce qui crée en son sein de sérieux problèmes sociaux (retards de paiement des salaires).

L'agence d'aide internationale n'a pas ce problème. Elle reçoit, souvent en début d'année, les subventions accordées par ses donateurs. Elle impose cependant des obligations inacceptables à ses partenaires du Sud.

Dès lors, aider à financer la trésorerie d'un partenaire sud, par un prêt ou une avance de trésorerie, ne serait-il pas un projet novateur de l'aide ? Ces prêts permettraient aux partenaires sud de continuer à renforcer encore leurs efforts en vue d'être financièrement autonomes. C'est une question à discuter ouvertement entre partenaires !

Quel Impact et quel coût/bénéfice de l'aide ?

Les agences de l'aide ont avec justesse mis l'accent sur l'évaluation de l'impact de leurs financements. Elles dépensent des sommes très importantes pour ce faire.

Parfois ces agences effectuent cet exercice avec l'appui du partenaire local, mais trop souvent l'évaluation extérieure crée de grandes incompréhensions.

Or l'agence d'aide ne se pose pas la même question que celle qu'elle impose à son partenaire sud.

L'agence d'aide internationale a-t-elle effectué elle-même l'exercice qu'elle impose à son partenaire sud ? A-t-elle évalué l'impact de son financement sud au cours des dix dernières années par exemple ? Et si oui (car certaines agences l'ont fait) quelle est sa nouvelle stratégie ?

Une autre question est celle du coût/bénéfice des projets subventionnés. Quelles sont les agences de financement qui font régulièrement une évaluation pour mesurer quels sont les coûts réels de leur intervention ?

Prise de risque

Quels sont les risques que les agences de financement sont prêtes à prendre et à financer ?

Un projet, que nous venons de lancer en Afrique, et qui consiste à financer la production de cacao bio, l'élevage et la production vivrière se voit suspendre son aide (après un an

d'activités !) par une agence de développement pour la seule raison que des fonds ont été utilisés non pour financer l'élevage, comme prévu dans les dossiers, mais pour le développement de la production des cacaoyers qui garantiront une autonomie financière dans les quatre ans suivants. Certes du point de vue administratif, l'aide à raison. Mais ce n'est plus une agence de « coopération » car elle s'est à coup sûr, bureaucratisée faisant passer les projets et « papiers » avant les réalités rencontrées sur le terrain.

Il y a eu, peut-être, des erreurs dans l'élaboration des dossiers de demande de financement, mais le manque de souplesse de l'agence d'aide empêche en fait l'autofinancement futur du projet.

Bernard LECOMTE, il y a plus de 20 ans, ne publiait-il pas déjà, à l'OCDE, un livre dénonçant l'approche projets de l'aide et défendant le financement global des efforts des partenaires locaux ?

Financer les risques, et gérer les dossiers avec plus de souplesse, est une exigence pour une agence d'aide qui voit plus loin que l'administration pure et simple d'un dossier élaboré 2-3 ans auparavant !

Le coût de la gestion de l'aide

Les fonds gérés par l'agence d'aide viennent des populations (dons et impôts). Ils sont gérés par un département d'Etat, qui subventionne une agence du Nord, qui attribue ces fonds à un projet sud qui gère des projets. Ma question est celle-ci : si on tient compte des coûts de gestion de tous ces intermédiaires, quel est le montant final reçu par les populations du Sud ? Et je réponds, en faisant référence à mon expérience et en me justifiant à partir du calcul des « frais de gestion » retenus par chaque intermédiaire : 45% de la somme initiale allouée pour des projets sud vont réellement aux populations ou sur le terrain !

Comment mieux gérer ces coûts intermédiaires très importants. Une ONG américaine a fait la démarche très risquée ; après une brève prise de contact avec ses partenaires, elle attribue des subventions à ces OP/ONG du terrain. Le risque couru enregistré est de 40% (pertes enregistrées et frais de gestion). Cet exemple interpelle-t-il les agences et ces donateurs ?

Je conclus affirmant que l'administration et la gestion de l'aide sont beaucoup trop coûteuses et que les agences se sont créés des frais qu'elles font supporter aux donateurs initiaux et qui s'effectuent aux dépens des populations locales initialement destinataires de ces fonds.

Leçons à retenir

Les agences d'aide internationale et leurs partenaires devraient s'asseoir pour traiter avec recul les questions posées ci-avant.

Deux actions me semblent importantes :

Les agences d'aide internationale doivent consacrer plus de moyens pour éduquer les populations qui financent cette aide en leur démontrant que le vrai développement est d'aider les partenaires sud à se rendre plus autonomes et que pour cela, il faut ajuster les méthodes d'aide et débureaucratiser davantage les façons d'aider. Elles doivent innover davantage dans le financement des projets et programmes et financer le risque et le manque de trésorerie de ceux qui « ne sont pas payés à temps » par les gouvernements qui leur ont passé commande.

Les partenaires sud devraient considérer que l'aide a une fin et faire les efforts nécessaires pour se rendre rapidement autonomes financièrement et politiquement. Tout projet productif, après une aide de lancement, doit s'autofinancer rapidement. Pour cela les partenaires sud doivent gérer leurs projets avec plus de rigueur et de compétence.

Fait à Genève, le 22 juin 2019.

Fernand VINCENT
Président de la Fondation IPD

PS : Lire aussi l'excellent article d'Alvar Jones SANCHEZ sur le thème : « Afrique : l'efficacité et l'évaluation de l'aide au développement en question », Avril 11, 2019 dans The Conversation

Ou encore :

« Le libre-échange est-il compatible avec la sécurité alimentaire mondiale ? », dans Le Blog de la Fondation FARM.